



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Mandat spécial - Déplacement du Conseil Municipal Enfants au Parlement
Européen à Strasbourg**

DE20190327_28

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019
Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**Mandat spécial - Déplacement du Conseil Municipal
Enfants au Parlement Européen à Strasbourg**

Direction de l'Enfance
id : 2601

Conseil municipal
27 mars 2019

28

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre du Conseil Municipal Enfants, les jeunes élus angoumoisins des trois derniers mandats sont invités à visiter le Parlement Européen de Strasbourg le 17 avril 2019.

De six pays lors sa création en 1951 à vingt huit aujourd'hui, de la suppression des frontières, en passant par la création de l'euro, l'Europe est un sujet complexe : pourquoi, comment , à quoi ça sert ?

Ce déplacement a été pensé pour répondre aux multiples questions que peuvent se poser les jeunes sur l'Europe.

Sont concernés par ce projet 26 enfants entre 10 et 15 ans.

Ils seront accompagnés de deux élus, Mmes Stéphanie Garcia et Michèle Lacroix-Faye .

Celles-ci pourront être remplacées par MM. Laid Bouazza et/ou Guillaume Chupin le cas échéant.

Deux animateurs des Francas accompagneront également la délégation.

Ce déplacement est programmé les 16 et 17 avril 2019.

La visite du parlement européen de Strasbourg est organisée comme suit :

- une conférence et discussion avec Madame Élisabeth MORIN-CHARTIER, députée européenne ;
- un passage dans la tribune de l'hémicycle pour une séance plénière.

Il est précisé que l'essentiel des postes de dépenses de ce déplacement (voyages, repas, hébergement) fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire du parlement Européen.

Cette opération d'intérêt communal revêtant un caractère exceptionnel, elle doit faire l'objet d'un mandat spécial accordé par délibération, antérieurement à la mission.

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux des élus et à leurs remboursements de frais ;

Vu le décret 2006/781 du 3 juillet 2006 relatif au règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et s'appliquant pour la prise en charge de frais de déplacement des élus et personnels des collectivités territoriales ;

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et considérant le projet exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le déplacement de cette délégation au Parlement européen de Strasbourg ;
- D'autoriser la prise en charge directe par la collectivité des frais de déplacement et de séjour afférents (train, hébergement, repas du 17 avril, transports en commun), au départ d'Angoulême, et ce pour l'ensemble de la délégation ; ainsi que la prise en charge de la prestation d'accompagnement qui sera facturée par les Francas de la Charente ;
- D'autoriser le remboursement des frais de restauration des deux élus municipaux pour le repas du 16 au soir, sur la base des frais réellement engagés, sur présentation de factures et d'états de frais ;
- D'accepter le parrainage du parlement européen de par sa contribution financière aux frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 mars 2019
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

